

La **première épreuve d'admissibilité** consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, à répondre à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte. Elle dure 1 h 30 et est affectée du coefficient 3, comme la seconde épreuve d'admissibilité.

Pour enrichir votre vocabulaire, préparer l'explication de texte et perfectionner vos qualités de rédaction, vous pouvez utiliser deux ouvrages de Philippe-Jean QUILLIEN :

- *L'Explication de texte*, Ellipses, coll. Objectif Fonction publique, 2015, 240 p.
- *Le Français en 40 fiches et 600 exercices*, Ellipses, coll. Objectif Fonction publique, 2013, 272 p.

Tout sujet comprend donc obligatoirement **deux éléments** – un texte et des questions – souvent précédés de consignes relatives à la rédaction de la copie.

Le **texte** consiste le plus souvent dans un article de presse ou de revue consacré à un thème d'actualité et à un débat de société : la construction de l'Europe, la délinquance des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques publiques culturelles, les technologies de l'information et de la communication, l'éducation, les médias, le chômage...

Plus rarement, les textes sont de nature littéraire (par exemple un extrait des *Plaisirs et des Jours* de Marcel Proust ou de *Petite Géographie intime* de Philippe Delerm). Mais rassurez-vous : on ne vous demande pas d'avoir des connaissances en littérature ou en histoire de la littérature, mais d'être capable de comprendre la psychologie des personnages ou le sens de l'intrigue.

Les textes proposés correspondent en principe au niveau d'une classe de troisième de collège. Il peut cependant arriver que la difficulté soit du niveau d'une classe de première.

6 à 8 questions sont posées. Il faut regretter que leur barème ne soit pas systématiquement indiqué. Cela permettrait aux candidats de mieux doser leurs efforts.

On peut distinguer **deux grands types** de questions.

Les unes sont des questions de **pure compréhension du texte** : définir un mot, lui donner un synonyme ou un antonyme ; expliquer une expression, un titre, une phrase ou un passage ; dégager l'idée principale, les thèses essentielles, la problématique du texte ; retrouver un sentiment, le ton ou un procédé rhétorique employé par l'auteur ; donner un titre au texte...

Pour que les candidats les repèrent sans difficulté, souvent les mots, expressions et phrases à définir figurent en caractères gras ou italiques dans le texte ou leur place est précisée par un numéro de ligne.

D'autres questions conduisent au contraire le candidat à mobiliser **des connaissances et des réflexions personnelles** : « Expliquez pourquoi l'auteur parle de *civilisations diverses*. Pouvez-vous citer quelques exemples d'influences diverses dans la culture française ? » ;

« Pourquoi Victor Hugo est-il qualifié de visionnaire dans le titre ? Pour répondre à cette question, vous réfléchirez à tout ce qu'il dit sur l'Europe en relation avec ce que nous en disons actuellement. »...

Enfin, il peut être demandé au candidat un développement personnel s'apparentant à une mini-rédaction, dont la longueur maximale est souvent précisée : « Quelles sont, selon vous, les principales causes des migrations humaines ? Développez en une vingtaine de lignes au maximum. »

IMPORTANT

- Efforcez-vous de faire chaque sujet dans les **conditions du concours**, c'est-à-dire d'un seul jet, en 1h30 (pensez à éteindre votre téléphone mobile !) et sans documentation (dictionnaire, grammaire, Wikipedia, etc.). Une fois votre devoir rédigé, vous lirez attentivement le corrigé et les explications.
 - Dans les textes des sujets proposés, les mots ou expressions à expliquer figurent en **caractères gras**, tandis que les phrases faisant l'objet de questions sont **soulignées**.
-

Plus de sujets et de corrigés sur le site
www.concours-fonction-publique.org

I. SUJETS DE CONCOURS

■ Sujet 1 : Concours commun interministériel 2016

- L'usage de tout dictionnaire, de tout ouvrage ou de tout autre document est interdit.
- L'usage de la calculatrice est interdit.

Le ras-le-bol du démarchage téléphonique

Les Français ne supportent plus le démarchage téléphonique : c'est ce que montre une enquête du **magazine 60 Millions de consommateurs**, menée en ligne auprès de 5 387 lecteurs, entre le 24 juillet et le 6 août, et rendue publique dans sa livraison d'octobre (en kiosque). Ceux qui ont répondu sont 32 % à recevoir des appels une fois par jour ou plus sur leur téléphone fixe, et 39 % à les recevoir plusieurs fois par semaine. Pour éviter d'être dérangés, 71 % renoncent à décrocher le combiné. Pour l'instant, le téléphone mobile est relativement préservé.

Les appels reçus concernent la rénovation de la maison – fenêtres, toiture – (82 %), les énergies renouvelables, notamment les panneaux solaires (75 %), la téléphonie, Internet ou la télévision (74 %), le gaz ou l'électricité (71 %), les assurances (64 %), les placements financiers ou immobiliers (53 %), les jeux ou loteries (27 %), les produits de soin ou de santé (24 %), les abonnements à des magazines (18 %) ou les voyages (14 %). 69 % proviennent d'instituts de sondages et 47 % d'**associations caritatives**.

Lorsqu'ils reçoivent des appels de démarchage, 90 % des correspondants constatent d'abord qu'ils n'ont pas d'interlocuteur au bout du fil, pendant plusieurs secondes : en effet, c'est un logiciel de numérotation automatique qui compose leur numéro ; il bascule ensuite l'appel vers un téléconseiller – mais il faut attendre qu'il y en ait un de disponible. 89 % des consommateurs ont des difficultés à comprendre leur interlocuteur, en raison de son accent étranger ou d'une communication de mauvaise qualité ; 88 % reçoivent des appels masqués – alors que le démarchage en numéro masqué est interdit par la loi depuis juin 2014 ; 47 % sont dérangés le samedi, et 20 % le soir après 20 h 30.

La quasi-totalité de ceux qui reçoivent ces appels (99 %) estiment qu'ils « ont peu d'intérêt et qu'ils les dérangent souvent ». Les démarcheurs ne peuvent donc compter que sur le 1 % qui répond que ces appels « peuvent être utiles ».

Nombre de ceux qui ne veulent pas être dérangés se sont inscrits sur le **fichier Pacitel**, mis en place volontairement par cinq fédérations professionnelles qui représentent 80 % des entreprises du démarchage téléphonique. L'enquête de *60 Millions de consommateurs* confirme que cela ne sert à rien, ou presque : pour 68 % des inscrits, les appels sont « aussi nombreux ».

Nous avons expliqué, dans l'article de Sosconso intitulé « Démarchage téléphonique : le **lobby** des centres d'appels a gagné », que le Parlement s'est opposé à la formule de l'*opt-in*, proposée par le sénateur Jacques Mézard (Rassemblement démocratique et social européen, Cantal), lors du vote de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation : partant du principe que personne n'a envie d'être dérangé par un démarcheur téléphonique, M. Mézard préconisait que seuls ceux qui le souhaitent s'inscrivent sur un fichier *ad hoc*. Au nom de la défense de l'emploi, c'est le principe d'une nouvelle liste d'opposition qui l'a emporté. L'article L 121-34 du Code de la consommation a prévu que cette liste, cette fois obligatoire, sera gérée par un organisme désigné par le ministre de l'Économie. Un décret du 19 mai est venu préciser les modalités de fonctionnement de la liste, les conditions dans lesquelles les entreprises y auront accès, ainsi que les modalités du contrôle exercé par l'État sur l'organisme chargé de la gérer. Les entreprises de démarchage devront, « de manière régulière, et au moins mensuellement », confier leurs fichiers de prospection à cet organisme, afin qu'il en supprime les numéros de téléphone enregistrés sur la liste d'opposition. Les agents de la DGCCRF pourront obtenir de l'organisme « toute information utile » pour s'assurer que les professionnels respectent leurs obligations. En cas de manquement, ces derniers encourent une sanction administrative de 75 000 euros.

La liste d'opposition devrait bientôt entrer en vigueur, Carole Delga, l'ancienne secrétaire d'État en charge de la consommation, l'ayant annoncée pour l'automne.

blog de Raphaele Rivais, journaliste au *Monde*,
24 septembre 2015

► QUESTIONS

1. Résumez le texte (15 lignes maximum).
2. À partir du texte, citer les principaux domaines du démarchage téléphonique en France.
3. Qu'est-ce qu'une « association caritative » ? En citer une.
4. Pouvez-vous citer un synonyme de « magazine » ?
5. À partir du texte, qu'est-ce que le « fichier Pacitel » ?
6. Qu'est-ce qu'un « lobby » ?
7. Que risque une entreprise de démarchage en cas d'irrespect de la réglementation sur le démarchage ?

▀ Sujet 2 : Ministère des Affaires étrangères 2016

Paris élue ville la plus agréable au monde

L'Institut des stratégies urbaines de la fondation japonaise Mori Memorial a dévoilé, dans sa dernière étude annuelle, son classement des métropoles les plus attractives. La fondation s'est appuyée sur la base de 70 indicateurs répartis en six critères : l'économie, la recherche et développement, les échanges culturels, le logement, l'environnement et l'accessibilité des transports, pour passer au crible quarante **métropoles** internationales.

Depuis 2008, Paris est la troisième ville la plus « puissante » derrière Londres et New York. Mais la capitale parisienne se hisse en première position en termes d'**accessibilité** et de qualité de vie, en raison notamment de la forte concentration de sites culturels, historiques et traditionnels dans un centre urbain compact aisément accessible autant pour les Parisiens que pour les touristes.

Interrogé par *Le Point*, Hiroo Ichikawa, directeur exécutif de la fondation Mori Memorial, se dit optimiste quant aux perspectives d'évolution de la ville lumière : « Sous réserve que Paris continue à préserver son magnifique paysage urbain et à mettre en valeur ses fonctions urbaines dans les banlieues qui en ont besoin, la capitale française sera en mesure d'améliorer fortement sa puissance globale ».

La capitale doit cependant améliorer son **attractivité** pour les entreprises et ses performances écologiques. Paris est en effet une ville très polluée avec une importante densité de dioxyde de soufre et de dioxyde d'azote. En matière d'hospitalité, les Parisiens doivent faire de gros efforts car ils sont jugés « snobs, agressifs, **chauvins** et pas souriants ».

Depuis qu'elle a accueilli les Jeux olympiques, Londres est à la tête du classement. Sa force réside en partie dans la stratégie de réaménagement urbain qu'elle mène sur le long terme et qu'illustrent notamment le développement de la zone du Queen Elizabeth Olympic Park et la construction de Crossrail, une liaison ferroviaire traversant Londres d'Est en Ouest.

New York est devancé par Londres pour la quatrième année consécutive et arrive en deuxième position grâce à la **concentration** des meilleures universités du monde et un nombre important de théâtres et de salles de concert favorisant le développement de la culture et des talents. Tokyo se maintient à la quatrième position depuis 2008, juste derrière Paris. La capitale nippone a renforcé son interaction culturelle grâce à une croissance rapide du nombre de visiteurs et d'échanges d'étudiants.

d'après Laetitia Limmois (www.lepetitjournal.com),
3 novembre 2015

► QUESTIONS

- Les candidats devront s'attacher à répondre aux questions suivantes à partir du texte, mais sans le paraphraser, et avec précision. Ils veilleront à la présentation, au style et à l'orthographe de leurs réponses.
1. Définir les 5 mots en caractères gras dans le texte. (5 points)
 2. Quel est l'objet de ce classement ? (2 points)
 3. Dans quelles catégories Paris arrive-t-elle en tête du classement ? (2 points)
 4. Paris peut-elle espérer une amélioration de son classement et à quelles conditions ? (3 points)
 5. Quels sont les points noirs de la capitale française ? (3 points)
 6. Le jugement des étrangers sur les Parisiens est-il positif, neutre ou négatif ? Expliquez succinctement pourquoi. (2 points)
 7. Quel est le principal atout de la ville qui est en première place du classement ? Comment se manifeste-t-il ? (3 points)

■ Sujet 3 : Ministère de l'Intérieur 2016

Chronique du machisme ordinaire

La première impression est souvent la bonne. Maureen Sherry se souviendra longtemps de son premier jour à Wall Street, lorsqu'elle découvrit que, dans le carton de la pizza qui devait lui faire office de déjeuner, un collègue avait remplacé les rondelles de pepperoni par des préservatifs. Bienvenue au pays du machisme ordinaire.

Pendant les dix ans durant lesquels elle est restée chez Bear Stearns, l'une des banques d'affaires de Wall Street qui avait pignon sur rue jusqu'à sa faillite en 2008, cette grande jeune femme blonde a accumulé les anecdotes salaces comme celle-là, enduré les blagues obscènes et s'est heurtée au **plafond de verre** qui, si souvent, prive les femmes d'une carrière analogue à celle de leurs pairs masculins.

Le règne de l'omerta

L'auteure explique que, pour les femmes traders, il est difficile de se rebeller. « Elles ne veulent pas être perçues comme les fauteurs de trouble, explique-t-elle. Celles qui déposent plainte sont considérées comme faibles. C'est un travail d'équipe et elles s'ostracisent si elles agissent ainsi. »

Dans un pays où le **politiquement correct** semble omniprésent, les banques ont aussi un moyen de faire régner la loi du silence: le fameux « U4 », un document qu'on signe à l'embauche et qui stipule que les conflits ne doivent pas franchir les murs de l'entreprise. Les problèmes doivent se régler en interne, pas sur la place publique.

Mais, de temps en temps, quelques cas forcent ces portes du secret et font prendre conscience qu'*Opening Belle* n'est pas qu'une fiction. Entre 2004 et 2007, Morgan Stanley a réglé à l'amiable deux procédures de discrimination sexuelle, permettant à plusieurs centaines de femmes d'obtenir 100 millions de dollars (91,8 millions d'euros) de dommages. En 2010, six employées avaient poursuivi Citigroup pour des faits similaires. Leurs supérieurs hiérarchiques leur avaient servi des amabilités du type « vous pourrez assister à des réunions quand vous apprendrez à jouer au golf », tandis que l'une d'elles s'est vu rétrograder à son retour de congé maternité.

La même année, en mars, trois employées se retournaient contre Bank of America pour « **sexisme** ». Plus récemment, en 2015, chez Goldman Sachs, une plaignante affirme avoir été agressée sexuellement par un collègue masculin marié après un dîner d'affaires. Lorsqu'elle l'a signalé à sa direction, elle a été rétrogradée. Enfin, Bank of America a été condamnée en 2013 à dédommager près de 5 000 femmes pour un montant total de 39 millions de dollars.

Pour camper son héroïne, Isabelle, Maureen Sherry s'est non seulement inspirée de sa propre expérience, mais elle a également recueilli des témoignages de femmes qui ont subi les mêmes discriminations. Certaines avaient ainsi dû promettre de ne pas faire d'enfant avant de se faire embaucher, tandis que d'autres ont été priées de revenir au travail deux semaines seulement après leur accouchement. L'auteure raconte que l'un de ses collègues lui a dit un jour que l'on ne devrait recruter que des femmes qui ont des frères, parce qu'elles sont plus promptes à encaisser les plaisanteries.

Depuis les années 1990, quelques progrès ont été enregistrés. Les banques d'investissement se sont dotées de commissions chargées de réfléchir à la diversité, certaines deviennent plus généreuses en termes de congés maternité, tandis que Morgan Stanley, après ces

affaires retentissantes, a mis en place des procédures pour promouvoir les femmes de façon paritaire. Mais, comme le montre une étude menée par *Bloomberg BusinessWeek* en 2015, les diplômées d'un MBA entre 2007 et 2009 gagnent encore en moyenne 20 % de moins qu'un garçon qui était sur les mêmes bancs à l'université.

Lorsqu'elle démissionna de Bear Stearns, en 2000, Mme Sherry raconte que le service juridique lui donna un papier qu'il fallait absolument signer en échange d'un chèque. C'était une sorte d'engagement à ne jamais parler de ce qu'elle avait vécu pendant dix ans dans cette entreprise. Elle refusa, expliquant que « prendre l'argent, c'était renoncer à aider celles qui viendraient après [elle] ».

Stéphane Lauer, *Le Monde*, 2 mars 2016

► QUESTIONS

► 2 points pour la présentation générale (orthographe, syntaxe...).

1. D'après le texte, donnez une définition des expressions suivantes. (3 points)
 - « plafond de verre »
 - « politiquement correct »
 - « sexisme »
2. Expliquez le titre de l'article. (3 points)
3. Dans quel sens le mot « omerta » est-il employé dans cet article (1point) et pourquoi? (2 points)?
4. Quels sont les éléments du texte indiquant que les femmes ne sont pas traitées de la même façon que leurs collègues hommes? (3 points)
5. Quelles actions ont été mises en œuvre par les entreprises pour réduire cette inégalité de traitement? (2 points)
6. Quel est le point de vue défendu par l'auteur sur les discriminations? (4 points)

■ Sujet 4 : Concours commun interministériel 2015

- L'usage de tout dictionnaire, de tout ouvrage ou de tout autre document est interdit.
- L'usage de la calculatrice est interdit.

Comment se prépare l'État face aux risques

L'État dispose d'un **arsenal** de plans, développés au niveau local ou national en prévision d'accidents de grande ampleur et de catastrophes, destiné à favoriser la qualité de sa réaction et de ses actions.

Le SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale) assiste le Premier ministre pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions du Gouvernement en matière politique générale de la défense.

Il est chargé d'élaborer le **planification** nationale de sécurité ayant pour but d'anticiper les crises majeures et d'y répondre et de veiller à la cohérence de la politique d'entraînement et de conduite des exercices.

Ces plans s'appliquent à tous les échelons des différents ministères et services de l'État. Ils permettent de coordonner les actions entre les ministères et entre le niveau national et l'échelon territorial.

Les plans consistent notamment à :

- permettre une optimisation de la mobilisation des ressources utiles pour faire face aux situations ;
- faciliter et guider le processus de prise de décision des autorités publiques ;
- proposer des mesures et plans d'action.

Les plans d'urgence sont des documents prévoyant, en cas de circonstances exceptionnelles, les modalités d'évacuation. La notion de plan d'urgence repose sur la prévision. La construction d'un plan d'urgence consiste également en la formation du personnel d'intervention afin de pouvoir gérer une situation de stress.

Ex : Le plan rouge qui est un plan destiné à secourir un nombre important de victimes dans un même lieu, et à organiser les moyens de premiers soins par rapport à cette concentration de victimes.

Ex : Le plan blanc qui est un plan d'urgence visant à faire face à une activité accrue d'un hôpital, comme un afflux massif de victimes d'un accident, d'une épidémie ou d'un événement climatique meurtrier et durable comme une canicule.

Les plans thématiques comme :

Le Plan Canicule : Le premier niveau d'activation correspond à l'installation du dispositif de veille assuré par Météo-France et par l'Institut de veille sanitaire (INVS), afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule.

Le Plan Vigipirate : qui est un plan gouvernemental de vigilance, de **prévention** et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du Gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate constitue un pivot sur lequel s'appuient les plans d'intervention et de secours spécifiques aux menaces terroristes.